



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ**



**PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION
2019-2023**

BILAN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

ACCÈS DE TOUS A UNE ALIMENTATION LOCALE, DURABLE, SAINE ET DE QUALITÉ

2022-2024

EDITO

“ L'accès de tous à une alimentation de qualité constitue un enjeu de justice sociale et sanitaire, alors que le recours à l'aide alimentaire se développe ces dernières années, et touche une part croissante de la population, y compris salariée.

Face à cette situation, les services de l'État en région sont mobilisés pour soutenir les dynamiques territoriales, encourager les coopérations et accompagner les acteurs de terrain. L'appel à manifestation d'intérêt « Accès de tous à une alimentation locale, durable, saine et de qualité » a été lancé en 2023.

Il s'inscrit dans l'ambition de favoriser un droit effectif à l'alimentation, en soutenant les initiatives locales et en facilitant les rapprochements entre collectivités, associations et monde économique, pour l'émergence de solutions adaptées aux territoires, dans leur diversité.

La richesse des projets menés dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt témoigne de la capacité d'innovation et d'action des acteurs engagés.

Cet effort collectif se poursuit, avec une deuxième édition de l'appel à manifestation d'intérêt impulsée au printemps 2025, intégrant les enseignements de la première session : par cet ancrage local, nous nous donnons collectivement les meilleures conditions pour une réponse durable à l'exigence de justice sociale. ”



Bertrand GAUME

préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord

“ L'accès de tous à une alimentation de qualité traduit bien souvent des inégalités sociales. Il est pourtant, à nos yeux, essentiel à bien des égards. La puissance publique, ou la collectivité, y joue un rôle déterminant, tant l'alimentation a des conséquences directes sur la santé, le bien-être ou la qualité de vie. Pour la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Solidarités alimentaires a constitué une opportunité structurante, avec un appui de l'État combinant accompagnement de projet, financement et mobilisation de ressources utiles à l'échelle locale.

Cette démarche a permis de construire des réponses ancrées dans les réalités du territoire, en tenant compte des dynamiques associatives, des besoins spécifiques des habitants, et des initiatives déjà existantes. Loin d'un modèle unique, l'AMI aura permis à chaque lauréat de développer des approches adaptées à son contexte, ce qui en a renforcé la pertinence.

Sur le territoire de la CUD, ce cadre a contribué au renforcement et au déploiement des alliances locales, en réunissant des acteurs aux profils variés mais complémentaires, dont je salue l'engagement : réseau national et associations locales de l'aide alimentaire, structures de santé et d'éducation populaire, association de production agricole, CCAS...

Ensemble, nous avons constitué un véritable consortium de lutte contre la précarité alimentaire. Chacun, avec ses compétences propres, a contribué à proposer des réponses concrètes et adaptées aux enjeux locaux de santé, d'accès à une alimentation durable et de qualité, et de sécurité alimentaire pour les plus fragiles.

L'expérience de la Communauté urbaine de Dunkerque montre qu'un dispositif d'Etat peut renforcer l'action locale lorsqu'il s'appuie sur les dynamiques existantes, facilite la coopération entre acteurs, et soutient la montée en compétence collective. L'AMI a joué un rôle d'accélérateur en consolidant les partenariats, et a ainsi donné une nouvelle dynamique aux enjeux alimentaires sur le territoire. ”



Patrice VERGRIETE

Ancien Ministre,
Maire de Dunkerque,
Président de la communauté urbaine
de Dunkerque

SOMMAIRE

Introduction – une crise durable, des réponses territoriales.....	6
Partie I – des leviers pour structurer l’action publique locale.....	8
1.1 Des politiques croisées pour faire alliance contre la précarité alimentaire.....	8
1.2 Un appel à manifestation d’intérêt pour relier alimentation durable et justice sociale.....	9
Partie II – comprendre les effets et optimiser l’action de l’Etat.....	11
2.1 Un dispositif de suivi-évaluation pour objectiver les effets produits.....	11
2.2 Des résultats contrastés, reflet des réalités territoriales.....	13
2.3 Ce que révèle l’expérimentation : forces et enseignements.....	15
2.4 Quatre axes pour améliorer les dispositifs à venir.....	17
Conclusion – des dynamiques hétérogènes mais des acquis substantiels.....	19
Perspectives – soutenir l’essaimage, renforcer l’ancrage territorial.....	19
Fiches projets	
1. Réseau national des épiceries solidaires (ANDES)	21
2. Communauté d’agglomération du Douaisis	22
3. Communauté de communes de Dunkerque	23
4. Communauté de communes du Sud Artois	24
5. PETR du Pays de Thiérache	25
6. Les Sens du goût	26

GLOSSAIRE :

AB : Agriculture Biologique

AAP : Appel à projets

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

ANDES : Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires

ARS : Agence Régionale de Santé

CA : Communauté d'Agglomération

CC : Communauté de Communes

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CLS : Contrat Local de Santé

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CU : Communauté Urbaine

DDM : Date de durabilité minimale / DLC : Date Limite de Consommation

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ESMS : Établissements Sociaux et Médico-Sociaux

FRSEA : Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

MASA : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PNA : Programme National pour l'Alimentation

PAT : Projet Alimentaire Territorial

RÉGAL : Réseaux d'Évitement du Gaspillage ALimentaire

SIQO : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine

INTRODUCTION

Une crise durable, des réponses territoriales

Plus d'un million de personnes dans les Hauts-de-France vivent sous le seuil de pauvreté monétaire (fixé à 1 216 € mensuels pour une personne seule en 2022). La région est ainsi, juste derrière la Corse, la plus affectée de France métropolitaine par la pauvreté (taux supérieur de près de 3 points à la moyenne nationale).

Les familles monoparentales (34,5 %) et les jeunes de moins de 30 ans (28,3 %) sont les plus touchées.¹ Cette pauvreté monétaire accentue les privations matérielles et sociales et favorise une insécurité alimentaire croissante, accentuée depuis 2020 par deux facteurs majeurs dont les effets s'additionnent :

- une augmentation significative du recours à l'aide alimentaire depuis la crise sanitaire de la Covid 19 (afflux de nouveaux bénéficiaires et intensification des besoins chez les personnes déjà aidées) ;
- un enchérissement brusque des prix des denrées, inédit depuis quarante ans, consécutif à la guerre en Ukraine (+ 25 % entre février 2022 et mai 2025).

En réponse aux difficultés exprimées par les acteurs de terrain pour répondre à la demande croissante, la DREETS et le commissariat à la lutte contre la pauvreté ont renforcé dès 2020 leurs relations avec les associations à l'échelle régionale pour coordonner leurs actions, comprendre les difficultés et construire des solutions pour répondre aux problématiques identifiées sur le terrain : l'accès à des denrées alimentaires en quantité suffisante, le stockage et le transport des denrées, la qualité des produits distribués ou encore le manque de compétences et/ou de matériel pour les cuisiner.

Dans ce contexte, le plan France Relance a été mobilisé dès 2021 via la DRAAF : la mesure 12 a soutenu 27 projets locaux d'alimentation de qualité (épiceries solidaires ambulantes, approvisionnement local...) à hauteur de 1,1 M€, portés par des associations, entreprises ou collectivités. Parallèlement, la DREETS, via un appel à projets lancé en décembre 2020 dans le cadre du plan France Relance, a financé la modernisation, et le renforcement des capacités opérationnelles d'associations habilitées à distribuer l'aide alimentaire. 54 structures lauréates ont bénéficié d'un soutien régional de 6,6 M€ dédié à l'accueil des nouveaux publics, à l'amélioration des capacités de stockage et à la logistique de distribution.

Ces deux volets complémentaires — l'un porté par la DRAAF, l'autre par la DREETS — traduisent une action coordonnée des services de l'État face à des enjeux croissants : garantir l'accès à une alimentation de qualité, renforcer les capacités techniques des acteurs, et soutenir la réactivité du tissu associatif régional.

(1) « Les multiples visages de la pauvreté dans les Hauts-de-France » (Insee Analyses Hauts-de-France n° 159, octobre 2023)

Parallèlement à ces appuis régionaux, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), souvent portés par des intercommunalités et soutenus par la DRAAF et l'ADEME, ont connu un développement accéléré passant de 3 à 34 territoires labellisés entre 2019 et 2025. Au sein des PAT se développe une nouvelle ingénierie territoriale au service d'une coordination des acteurs du système alimentaire pour faire face à des enjeux de développement des circuits de proximité, des espaces de restauration collective, d'éducation alimentaire et de lutte contre la précarité alimentaire.

Dans les Hauts-de-France, les PAT intègrent la lutte contre la précarité alimentaire de manière opérationnelle, via la mise en place du dispositif PANIERS (Pour l'Accès à une Nourriture, Inclusive, Ecologique, Régionale et Solidaire) ou sous une forme adaptée de défis familles à destination des ménages aux revenus insuffisants. Ces initiatives s'inscrivent dans une approche visant à redonner aux bénéficiaires du pouvoir d'agir sur leur alimentation. Toutefois, les acteurs historiques de l'aide alimentaire, tels que la Croix Rouge, les Restos du Cœurs, le Secours Populaire ou les Banques Alimentaires restent peu mobilisées et associées dans les PAT.

Ces constats ont conduit la DREETS, la DRAAF et le commissariat à la pauvreté à renforcer la coordination entre les structures engagées dans la lutte contre la précarité alimentaire à l'échelle territoriale, reconnue comme la plus opérationnelle. Le dispositif PAT est perçu par ses partenaires comme un levier pertinent pour structurer ces dynamiques locales, grâce à la connaissance fine des acteurs sur le terrain et à la capacité à construire des actions partagées autour d'enjeux communs.

PARTIE I : des leviers pour structurer l'action publique locale

1.1 Des politiques croisées pour faire alliance contre la précarité alimentaire

L'appel à manifestation d'intérêt "accès de tous à une alimentation locale, saine durable et de qualité" s'inscrit conjointement dans trois politiques publiques nationales déployées en région par les services déconcentrés :

- la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, portée localement par le commissariat à la lutte contre la pauvreté et devenue en 2024 le Pacte des solidarités ;
- les politiques de lutte contre la précarité alimentaire déployées en région par la DREETS et les DDETS, et articulées avec les dispositifs de lutte contre la précarité dont la stratégie pauvreté ;
- le programme national de l'alimentation soutenu par la DRAAF notamment via le volet justice sociale et le levier des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), le plus souvent portés par des EPCI.

L'aide alimentaire au sein de la stratégie pauvreté

La DREETS joue un rôle central dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la précarité alimentaire à l'échelle régionale. Outre les leviers financiers mis à disposition des services déconcentrés, elle assure la coordination des acteurs institutionnels et associatifs à travers l'instance régionale de pilotage des solidarités alimentaires (IRPISA), en lien avec les autres services de l'État (commissariat à la lutte contre la pauvreté, DRAAF, ARS, ADEME) et les collectivités. Elle pilote également les dispositifs d'habilitation des structures pouvant percevoir des contributions publiques pour mettre en œuvre l'aide alimentaire, garantissant ainsi un cadre de qualité, de sécurité et d'équité dans la distribution des denrées aux publics en situation de précarité.

La lutte contre la précarité alimentaire s'inscrit plus largement dans les politiques publiques de solidarité portées par l'État. Initialement structurée dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2018-2022), cette action visait à garantir un accès digne à l'alimentation pour les plus vulnérables, en soutenant les acteurs de l'aide alimentaire et en favorisant des approches territorialisées.

Depuis 2023, la politique nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté identifie l'action contre la précarité alimentaire comme un objectif à part entière de l'axe "transition écologique solidaire" du Pacte des solidarités, déployé dans tout le pays en lien avec les conseils départementaux et les métropoles. En appui opérationnel de cet objectif, le programme national Mieux manger pour tous est piloté par l'État et décliné en région par les DREETS, les DDETS et le commissariat à la lutte contre la pauvreté, afin de favoriser l'accès des publics précaires à des denrées de qualité, en particulier des fruits, légumes, légumineuses et produits frais.

La justice sociale dans le programme national pour l'alimentation

Au sein de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) des Hauts-de-France, le pôle chargé de la mise en œuvre en région du PNA assure différentes missions : soutenir financièrement et techniquement des projets, labelliser, suivre et accompagner les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), valoriser les projets financés, mettre en réseau les acteurs, organiser le comité régional de l'alimentation (CRALIM) et soutenir la diffusion et l'appropriation de la loi EGalim en restauration collective.

Concernant la lutte contre la précarité alimentaire, la DRAAF soutient les associations et les Projets Alimentaires territoriaux dans la mise en place d'actions visant à lutter contre la précarité alimentaire, en particulier sur le développement de compétences culinaires, de connaissances liées à l'alimentation et à l'approvisionnement en produits durables et issus de circuits de proximité de l'aide alimentaire. Parmi les actions financées on peut citer : le dispositif PANIERS, mis en œuvre par les PAT, le financement pluriannuel de l'association SOLAAL ou encore le financement d'ateliers de cuisine.

Les bilans des actions financées citent la reprise du lien social comme principal retour positif des bénéficiaires des actions (via les questionnaires).

1.2 Un appel à manifestation d'intérêt pour relier alimentation durable et justice sociale

L'expérimentation vise des porteurs de projets œuvrant en faveur d'une alimentation envisagée comme un bien commun, accessible à tous. Leurs démarches s'inscrivent dans une logique de non-stigmatisation, de non-discrimination et de mixité sociale, en s'appuyant sur une participation active et volontaire des acteurs concernés. Parmi les enjeux à prendre en compte, l'instauration d'un circuit commercial à la fois digne et durable, au bénéfice des producteurs, des distributeurs et des consommateurs, ont constitué une priorité essentielle.



OBJECTIFS

Mettre en œuvre des coordinations territoriales entre les différents acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire afin d'encourager la mutualisation de ressources au service de 4 objectifs opérationnels :

- **développer l'approvisionnement de l'aide alimentaire en produits durables, sains, de qualité et issus de circuits de proximité ;**
- **faciliter l'accès à l'information et au savoir-faire relatifs à la nutrition et à la cuisine ;**
- **favoriser les démarches participatives et volontaires ;**
- **ancrer la thématique de la lutte contre la précarité alimentaire au sein des plans d'actions des PAT.**



CIBLES

Collectifs d'acteurs composés d'un porteur d'un PAT labellisé et d'une diversité d'associations d'aide alimentaire sur le territoire.



SOUTIEN FINANCIER ET ACCOMPAGNEMENT

Pour permettre de répondre aux objectifs, chaque territoire retenu recevra 40 000 € par an sur deux ans pour recruter une personne chargée de mettre en place la coordination des acteurs.

L'ÉTAT DANS UNE POSTURE DE CODÉVELOPPEMENT

La DRAAF et la DREETS se sont placées dans une logique de co-développement, en étant présentes aux différentes sessions collectives, à l'écoute des lauréats et des structures réalisant l'accompagnement. L'Etat a fait évoluer le dispositif d'accompagnement dans une logique d'ajustement progressif aux besoins identifiés et/ou exprimés.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE DES LAURÉATS

4 structures disposant d'expertises complémentaires ont été associées par l'État pour réaliser :

- 8 sessions collectives : formation, échange de pratiques, réflexivité
- 2 à 6 séances d'appui individuel sur le territoire : préparation de réunion, de séminaire, appui à l'animation, coaching

Les objectifs de cet accompagnement sont d'appuyer les lauréats pour :

Associer des bénéficiaires finaux dans la conception, l'animation et la réalisation du projet



Acquérir des savoirs faire et savoirs êtres pour mettre en place la coopération



Identifier les acteurs de l'aide alimentaire sur son territoire et leurs ressources



Acquérir une méthode de suivi-évaluation et renseigner les indicateurs créés avec quadrant conseil

PARTIE II : comprendre les effets et optimiser l'action de l'État

2.1 Un dispositif de suivi-évaluation pour objectiver les effets produits

Le suivi-évaluation du dispositif a été porté par la DRAAF et la DREETS, accompagnées par Quadrant Conseil, avec pour objectif d'identifier les effets concrets de l'expérimentation sur la structuration des coopérations territoriales en matière de lutte contre la précarité alimentaire. La démarche s'est appuyée sur la clarification de la logique d'intervention du dispositif afin de formuler des hypothèses sur les leviers d'impact et d'identifier les conditions de réussite ou de fragilité.

L'élaboration de la logique d'intervention a constitué la première étape structurante de cette démarche. Elle a permis de représenter de manière synthétique les chaînes de causalité attendues entre les moyens mobilisés, les actions mises en œuvre, et les effets intermédiaires escomptés. Ce travail initial a guidé la formulation de 13 questions de suivi-évaluation et de 13 indicateurs permettant d'y répondre, regroupés en quatre grandes catégories : l'accompagnement, la mise en coopération des acteurs, les réalisations collectives et la pérennisation des dynamiques au-delà du financement.

Ces indicateurs ont été renseignés à partir de plusieurs sources croisées : données d'activité remontées par les porteurs de projets, questionnaires standardisés renseignés après chaque temps collectif, et entretiens qualitatifs réalisés tout au long de l'expérimentation avec les lauréats et les structures accompagnatrices. Cette approche mixte, mobilisant à la fois des données quantitatives et qualitatives, a permis d'enrichir l'analyse des résultats et de prendre en compte les spécificités territoriales.

“La mise en place d'un système de suivi-évaluation est pertinente pour une expérimentation. Cela permet à la fois de s'accorder sur les effets attendus du dispositif, et de produire de la connaissance évaluative au fil de l'eau, sans attendre l'apparition des impacts de long terme sur les populations précaires. Ainsi, les données collectées permettent d'ouvrir des fenêtres de compréhension sur ce qui marche ou ce qui marche moins bien dans la montée en compétence des acteurs ou la constitution de réseaux, et d'ajuster au besoin le cadrage ou la mise en œuvre du dispositif.”

Noémie LEQUET - Quadrant Conseil

2.2 Des résultats contrastés, reflet des réalités territoriales

Le logigramme, dans sa version simplifiée présentée sur la page ci-contre, formalise la logique d'intervention du dispositif, telle qu'elle a été modélisée en début d'expérimentation. Il met en relation les ressources mobilisées, les actions conduites par les lauréats, les effets intermédiaires et les objectifs visés à plus long terme.

Sur cette base, un ensemble d'indicateurs a été construit, renseigné tout au long du dispositif à partir de questionnaires, de données d'activité transmises par les porteurs de projet et d'entretiens qualitatifs. Le tableau ci-après en restitue les principaux résultats, permettant d'apprécier de manière objectivée la mise en œuvre du dispositif et ses effets constatés sur les territoires.

Pour faciliter la lecture des indicateurs, ils ont été regroupés en 4 catégories :

- **l'accompagnement**
- **la mise en coopération des acteurs de la solidarité alimentaire**
- **les réalisations issues des collectifs**
- **la pérennisation des réalisations au delà du dispositif**

TERMINOLOGIE SPÉCIFIQUE :

Dans la construction et le traitement de ces indicateurs, les définitions suivantes ont été retenues :

Acteurs des solidarités alimentaires : ensemble de structures intervenant sur la thématique alimentaire avec une visée sociale, incluant notamment l'accès à une alimentation de qualité pour les personnes en situation de précarité. Cela englobe à la fois les associations habilitées (associations locales ou têtes de réseaux nationales) d'aide alimentaire et d'autres acteurs œuvrant sur les volets de l'inclusion, de l'éducation alimentaire, de l'approvisionnement solidaire ou de la lutte contre le gaspillage.

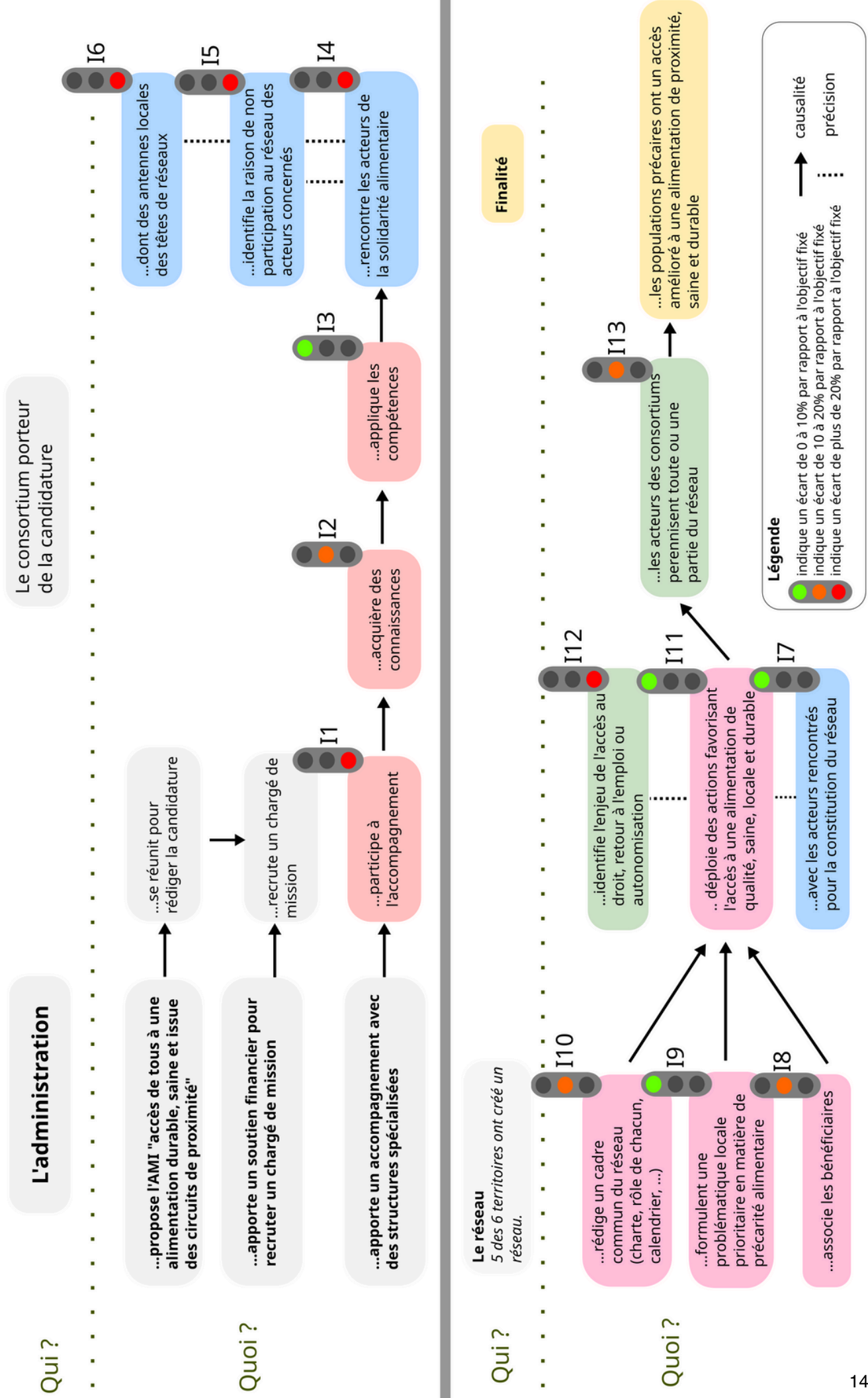
Têtes de réseaux de l'aide alimentaire : organisations nationales ou régionales structurantes (ex. : Secours populaire, Restos du Cœur, Croix-Rouge, Banques alimentaires) assurant un rôle de coordination, d'appui logistique, de plaidoyer ou de représentation pour un ensemble d'antennes locales ou d'associations affiliées.

Antennes locales des têtes de réseaux : implantations territoriales des grandes associations nationales, assurant la mise en œuvre concrète des actions de solidarité alimentaire (distribution, accompagnement, animation locale), souvent sous la coordination ou le cadre stratégique défini par la tête de réseau.

Tableau 1 : Liste des indicateurs et résultats

Nom de l'indicateur	Calcul	Résultats
1. Participation aux formations	Taux de participation aux 8 sessions collectives, via questionnaire	Objectif : 100% Résultat : 74%
2. Acquisition de connaissances	Part des lauréats déclarant avoir acquis des connaissances suite aux sessions collectives	Objectif : 100% Résultat : 79%
3. Acquisition de compétences	Part des lauréats déclarant avoir mis en oeuvre les éléments visés par l'accompagnement	Objectif : 80% Résultat : 80%
4. Part des acteurs des solidarités alimentaires rencontrés	Nombre d'acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire rencontrés rapporté au nombre total d'acteurs recensés	Objectif : 90% Résultat : 32%
5. Raisons identifiables à la non participation des acteurs rencontrés	Part des acteurs rencontrés dont le porteur de projet a pu identifier une raison de non participation au réseau	Objectif : 80% Résultat : 37%
6. Participation des antennes locales des têtes de réseaux	Part des antennes locales des têtes de réseaux qui participent aux actions du collectif	Objectif : 60% Résultat : 25%
7. Participation des acteurs rencontrés au réseau	Part des acteurs rencontrés qui participent à au moins une action et/ou à l'animation	Objectif : 60% Résultat : 68%
8. Association des bénéficiaires* à un moment du projet	Pourcentage de territoire ayant associé les bénéficiaire sur moment du projet (diagnostic, réunion, conception des actions, animation des actions).	Objectif : 100% Résultat : 80%
9. Définition de problématiques prioritaires	Formulation d'au moins une problématique par réseau. Part des territoires ayant identifié une problématique commune.	Objectif : 100% Résultat : 90%
10. Formalisation du réseau local	Part des lauréats ayant formalisé leur réseau (nom, charte, document, etc...)	Objectif : 80% Résultat : 60%
11. Mise en place de nouvelles actions	Chaque réseau a mis en oeuvre au moins une nouvelle action qui répond aux objectifs de l'AMI (voir paragraphe 1.3)	Objectif : 100% Résultat : 100%
13. Pérennisation du réseau	Part des lauréats ayant une solution pour pérenniser tout ou une partie du réseau	Objectifs : 100% Résultat : 50%
12. Enjeux de la sortie de l'aide alimentaire	L'enjeux de l'accès au droit, retour à l'emploi ou à tout autre système permettant d'accéder à l'autonomie a-t-il été identifié ?	Objectif : 100% Résultat : 60%

Logigramme simplifié de l'expérimentation



2.3 Ce que révèle l'expérimentation : forces et enseignements

• Indicateurs concernant l'accompagnement

La participation aux sessions collectives est restée en deçà des attentes, avec un taux global de 74 % (I1). Ce résultat s'explique en grande partie par un démarrage trop rapide du cycle d'accompagnement, alors que plusieurs territoires n'avaient pas encore recruté leur chargé de mission. Malgré cela, les déclarations des lauréats indiquent une appropriation significative des contenus : 79 % affirment avoir acquis de nouvelles connaissances (I2), et 80 % déclarent avoir mis en œuvre des compétences issues de l'accompagnement (I3).

Enseignements :

- Sur le plan opérationnel, l'outillage fourni lors des sessions collectives a été jugé pertinent, mais sa mobilisation a été inégale selon les territoires. L'accompagnement individualisé est apparu comme un levier plus efficace pour adapter les outils au contexte local et soutenir la mise en œuvre concrète.
- Du point de vue du pilotage, le calendrier d'intervention constitue un point de vigilance. Un décalage entre le cadrage régional et le rythme des recrutements locaux a fragilisé l'impact des premières sessions. L'ajustement progressif du dispositif en réponse aux remontées de terrain est un point positif, illustrant une posture de co-développement adoptée par les services de l'État.

• Indicateurs concernant la mise en coopération des acteurs des solidarités alimentaires

Les données montrent une mobilisation partielle des acteurs des solidarités alimentaires : seuls 32 % des structures identifiées ont été rencontrées, et la participation des antennes locales des grands réseaux nationaux reste marginale (25 %). Ce faible score masque une forte hétérogénéité dans la connexion entre les territoires et les structures associatives : 62% des associations locales ont fait partie des réseaux mis en place, ce score baisse à 25% lorsqu'on resserre le regard sur les antennes locales des têtes de réseaux associatives (banques alimentaires, Secours populaire, Croix rouge, Restos du coeur, épiceries adhérentes au réseau ANDES...).

Lorsqu'elles sont associées, 68 % des structures participent effectivement aux actions du collectif. Par ailleurs, dans plus d'un tiers des cas (37 %), les porteurs de projet ont su identifier les raisons de non-participation (contraintes internes, divergences d'objectifs, manque de moyens).

Enseignements :

- L'un des apports majeurs du dispositif réside dans la mise en lien de deux univers d'acteurs historiquement peu connectés : les porteurs de PAT et les structures de l'aide alimentaire. Cependant, le positionnement initial de l'AMI, centré sur une alimentation de qualité pour tous, a pu créer un biais d'entrée qui a freiné la mobilisation de certains acteurs du champ social, peu identifiés ou sollicités en amont.

- Du côté du pilotage, l'enjeu de repérage, mobilisation et animation des grands réseaux aurait gagné à être davantage anticipé afin de limiter certains points de blocage : difficultés des bénévoles à suivre des projets locaux (manque de temps, de ressources ou de compétences, sentiment d'illégitimité), phénomènes de concurrence ou d'incompatibilité d'objectifs entre associations ou avec l'autorité publique... La structuration très centralisée de certains réseaux d'aide alimentaire a également limité l'autonomie d'engagement de leurs antennes locales. Des actions spécifiques ciblant ces têtes de réseau (par exemple via des sessions collectives dédiées) pourraient être envisagées en amont d'un prochain appel.
- Le modèle économique et organisationnel des épiceries sociales est particulier : ces structures bénéficient d'une plus large autonomie financière et opérationnelle et l'accompagnement / l'outillage proposé par l'ANDES semble leur conférer une plus grande capacité à se joindre à des réseaux locaux.

• Indicateurs concernant les réalisations issues des collectifs

Tous les territoires ont su identifier une problématique commune, avec une forte récurrence des enjeux liés à la qualité des denrées et à l'approvisionnement local. Chaque territoire a déployé au moins une action sur cet enjeu d'un approvisionnement de l'aide alimentaire de qualité et issu des circuits de proximité via notamment la mutualisation des achats entre plusieurs structures de l'aide alimentaire ou la distribution de paniers de fruits et légumes.

100 % des lauréats ont initié au moins une action collective répondant aux objectifs du dispositif, et 80 % ont associé les bénéficiaires à un moment du projet. En revanche, seuls 60 % ont formalisé leur réseau à travers un document structurant (nom, charte, document d'engagement).

Enseignements :

- Les résultats confirment la capacité d'action rapide des collectifs constitués, y compris dans des territoires où les partenariats préexistants étaient limités. L'implication des bénéficiaires, bien que variable, a été réelle et parfois structurante (ex. création d'une association de bénéficiaires). L'accès à des financements complémentaires (hors AMI) a facilité le passage à l'action.
- Pour les services de l'État, la formalisation de collectifs reste un levier déterminant pour la continuité de l'action. Un accompagnement plus poussé sur ce point, dès le démarrage, pourrait favoriser la consolidation des dynamiques locales. Par ailleurs, les écarts de structuration entre les territoires soulignent la nécessité de calibrer le soutien selon les contextes (rural / urbain, densité associative, maturité des PAT...).

• Indicateurs concernant la poursuite du réseau au-delà du dispositif

À l'issue de l'expérimentation, 50 % des territoires disposent d'une solution de pérennisation identifiée (portage par un EPCI, structuration en collectif bénévole, etc.). Par ailleurs, dans 60 % des cas, les acteurs ont intégré la question de la sortie de l'aide alimentaire dans leur stratégie (accès au droit, emploi, autonomie). Cependant, seuls les réseaux ayant formalisé leur organisation pendant le projet semblent maintenir une dynamique collective au-delà de la période de financement.

Enseignements :

- La pérennisation repose en grande partie sur le portage local, qu'il soit institutionnel ou associatif. La distinction observée entre portages associatifs (plus propices à l'implication des bénéficiaires) et portages par les EPCI (garants d'une coordination élargie) invite à adapter les attentes selon les profils de porteurs.
- En matière de pilotage de l'action publique, une attention particulière doit porter sur la capacité des parties prenantes à faire durer le projet et/ou ses effets au-delà de la phase contractuelle avec l'Etat. L'AMI a permis de révéler des gisements d'engagement local, mais appelle une attention renforcée sur la mise en condition de leur continuité.

- **Externalités positives**

Certains résultats qui concourent aux enjeux identifiés par l'AMI ont été obtenus sans être directement poursuivis :

- des élus sont montés en compétences sur la question de la justice sociale via le dispositif ;
- le développement d'une compétence d'accompagnement des bénéficiaires au sein d'une association considérée comme un acteur clef dans la région sur les politiques alimentaires ;
- la chambre d'agriculture a ouvert sa plateforme approlocal aux acteurs du social.

2.4 Quatre axes pour améliorer les dispositifs à venir

Les résultats de l'évaluation conduisent à formuler plusieurs recommandations visant à renforcer l'efficacité et la pérennité de ce type de dispositif, tant en matière d'accompagnement que de mobilisation des acteurs et de pilotage territorial. Ces recommandations sont regroupées autour de quatre axes.

1. Adapter l'ingénierie d'accompagnement aux réalités des territoires

- Structurer l'accompagnement autour d'un fil conducteur unique, cohérent avec les objectifs stratégiques du dispositif, pour en faciliter l'appropriation par les territoires.
- Renforcer l'accompagnement individuel, en particulier dans les territoires fragiles ou peu dotés en ingénierie locale, afin de soutenir les dynamiques de coopération concrète.
- Caler le calendrier des sessions collectives sur le rythme réel des projets (recrutement des chargés de mission, phase de diagnostic), pour éviter les décalages constatés.

2. Mieux associer les acteurs de la précarité alimentaire

- Prévoir en amont des actions spécifiques pour sensibiliser et mobiliser les têtes de réseaux associatifs (Restos du cœur, Croix Rouge, etc.) et leurs antennes locales.
- Documenter et valoriser les modalités de participation réussies (ex : implication des bénéficiaires, fonctionnement des épiceries sociales), afin de faciliter la diffusion des bonnes pratiques.
- Adapter les modalités de repérage et de mobilisation aux spécificités urbaines et rurales, en tenant compte de la densité des acteurs et des capacités de coordination.

3. Clarifier les attendus selon le profil des porteurs

- Prendre en compte dans l'analyse des candidatures la capacité du porteur à mobiliser un collectif et à structurer une gouvernance partagée, en veillant à ne pas retenir de projets ne remplissant pas les critères initiaux.
- Reconnaître les complémentarités de rôles entre porteurs associatifs (mobilisation de terrain, lien direct avec les bénéficiaires) et porteurs publics (coordination élargie, levier institutionnel), et adapter les exigences selon les profils.

4. Soutenir la transition vers l'opérationnel et la pérennisation

- S'assurer de l'existence ou de la possibilité de mobiliser des financements complémentaires, publics ou privés, permettant aux collectifs de passer à la phase opérationnelle (achats, animation, logistique).
- Intégrer dès le départ la question de la pérennité dans l'accompagnement proposé aux porteurs de projets (formalisation des réseaux, relais de portage).
- Veiller à renforcer l'approche en matière d'accès aux droits et d'autonomisation, en lien avec les politiques sociales et d'insertion, notamment pour encourager les passerelles entre aide alimentaire, emploi et inclusion.

CONCLUSION

Des dynamiques hétérogènes mais des acquis substantiels

L'expérimentation « Accès de tous à une alimentation locale, saine, durable et de qualité » a permis de renforcer les coopérations locales en matière de lutte contre la précarité alimentaire, en favorisant la constitution de collectifs d'acteurs parfois inédits. Au-delà des actions engagées, elle a contribué à poser les bases d'un changement structurel dans certains territoires, fondé sur une meilleure coordination, une implication progressive des bénéficiaires et l'émergence de nouvelles pratiques (groupements d'achat, dispositifs d'approvisionnement local, formalisation de chartes, etc.).

Toutefois, cette dynamique reste fragile. L'analyse des résultats montre que seuls les réseaux ayant formalisé leur mode de fonctionnement ont maintenu une activité collective au-delà de la période financée. La mobilisation des grands réseaux associatifs demeure un enjeu, de même que la capacité à pérenniser les dynamiques impulsées dans les territoires moins dotés en ingénierie.

Perspectives : soutenir l'essaimage, renforcer l'ancrage territorial

Les enseignements de cette expérimentation ouvrent plusieurs pistes pour les politiques publiques à venir :

- consolider les liens entre PAT et solidarités alimentaires* en inscrivant la lutte contre la précarité alimentaire comme un axe structurant des stratégies alimentaires locales ;
- outiller durablement les territoires pour animer des coopérations inclusives, en misant sur des dispositifs de soutien flexibles et adaptables à la diversité des contextes locaux ;
- renforcer l'approche transversale entre alimentation, insertion et accès aux droits, en valorisant les dynamiques territoriales qui permettent à l'aide alimentaire de devenir un levier d'émancipation.

Ces perspectives appellent une mobilisation coordonnée des services de l'État, des collectivités et des acteurs associatifs pour faire de l'accès à une alimentation de qualité un véritable droit effectif, inscrit dans les territoires et soutenu dans la durée.

* En mai 2024, une instruction technique a fait évoluer les conditions de reconnaissance des PAT de niveau 2, en élargissant les thématiques à aborder dans les plans d'action, avec l'ajout de la thématique justice sociale.

FICHES PROJETS DES SIX TERRITOIRES LAURÉATS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

avec le PAT de la CABBALR labellisé niveau 2

Collectif des acteurs de l'alimentation durable



Porté par l'association ANDES, en lien avec la CABBALR, le collectif des acteurs vise à promouvoir un approvisionnement local et de qualité à destination des structures d'aide alimentaire pour assurer à tous une alimentation saine, de qualité, durable, et en quantité suffisante.

Fabrique du collectif

- rencontres collectives entre les acteurs
- entretien individuel
- constitution du groupe
- définition de pistes de travail et mise en place d'actions

Le collectif, 2 ans après

- liens consolidés entre 20 acteurs divers: collectivités, associatifs (de l'aide alimentaire, du social, de la production agricole) et partenaires institutionnels
- reconduite de l'enveloppe pour l'achat de produits locaux en circuit court
- expérimentation des chèques alimentaires durables avec le collectif

Problématiques du collectif

- Accroître l'offre de l'aide alimentaire en produits durables et issus des circuits de proximités
- Favoriser la participation des bénéficiaires
- Renforcer la coopération entre acteurs
- Développer des actions innovantes

Les réussites

- Coopération renforcée entre les acteurs
- Augmentation de la diversité et qualité des produits proposés (plus d'une tonne de produits locaux achetés grâce à une subvention de la DDETS 62)
- Satisfaction des acteurs et bénéficiaires
- Création du groupe des ambassadeurs de l'alimentation durable (bénéficiaires de l'aide alimentaire)

Les difficultés

- Mobilisation des participants aux actions organisées
- Logistique (stockage transport, distribution)
- Recherche de financement

Les indicateurs

850

Familles bénéficiaires des actions

+100%

De produits achetés aux agriculteurs de la CABBALR pour 7 structures de l'aide alimentaire et CCAS

9

Types de structures diverses impliquées dans le projet

10

Evènements organisés ou co-organisés par les ambassadeurs: repas, visites de fermes, réunions, ateliers de cuisine

Le réseau "RADIS" : Réseau pour une Alimentation Désirable, Inclusive et Solidaire



Ce réseau rassemble la pluralité de structures existantes sur le territoire qui traitent les questions de lutte contre les précarités alimentaires.

Fabrique du réseau

- un diagnostic sensible de la précarité alimentaire basé sur les vécus des habitants et des associations locales avec la compagnie de théâtre HVDZ
- un diagnostic quantitatif de présomption de la précarité alimentaire sur le territoire (outil obsalim)

Le réseau, 2 ans après

- une animation pérennisée grâce au recrutement d'une personne dédiée par Douaisis Agglo sur l'alimentation
- la poursuite du groupement de commande des épiceries sociales et solidaires

Problématiques du réseau "RADIS"

- Le renforcement des actions de sensibilisation
- La mise en réseau des acteurs de lutte contre les précarités
- La bonne connaissance des acteurs du territoire
- L'accès à une alimentation de qualité pour tous

Les réussites

- Renforcement des liens entre Douaisis Agglo et les structures avec l'émergence d'actions
- Meilleure interconnaissance des structures aboutissant à de nouveaux partenariats
- Lancement d'un groupement d'achats pour les épiceries solidaires
- Temps d'interconnaissance, de festivité et de formation sollicités par les structures

Les difficultés

- Manque de temps et de personnel au sein des structures
- Mésententes entre certains acteurs

Les indicateurs

- +7 Lieux de distributions de paniers de fruits et légumes bio à moindre coût
- 8 Epiceries solidaires ont rejoint le groupement d'achats auprès de 6 producteurs locaux
- 50 Acteurs relais formés à l'animation sur l'alimentation durable
- 90% Des acteurs formés mettent en place des animations

Territoire Zéro Précarité alimentaire, l'affaire de tous !



Le projet "Bien Manger pour Tous" a identifié la commune comme étant l'échelon pertinent pour atteindre les publics isolés et mobiliser les habitants. Il ne s'agit pas d'un réseau à l'échelle de la CCSA mais de dynamiques de coopération entre acteurs locaux (élus, associations, producteurs, etc.) au sein des communes.

Fabrique du projet

- "Assemblée des acteurs" pour favoriser une interconnaissance des acteurs et des actions
- "Tour d'horizon" des actions les plus pertinentes à mettre en oeuvre
- rencontres individuelles et mises en oeuvre d'actions auprès des communes volontaires

Le projet, 2 ans après

- poursuite du projet "Bien Manger pour Tous" à travers d'autres projets et subventions ainsi que le recrutement d'une animatrice

Problématiques du projet "Bien Manger pour Tous"

- Rompre l'isolement des personnes en développant du lien social à l'échelle de la commune
- Améliorer l'accès et la consommation de produits bruts, locaux, de saison et bio
- Renforcer les coopérations locales pour pérenniser les actions

Les réussites

- Accroissement des échanges entre élus, habitants, associations, producteurs locaux
- Démultiplications d'actions de solidarité alimentaire sur tout le territoire
- Changement de pratiques recueilli par des paroles de témoin:
"Des bénéficiaires de paniers solidaires se mettent à cuisiner pour consommer les légumes perçus, grâce à des ateliers culinaires."

Les difficultés

- Gouvernance réduite et centralisée autour de la Communauté de Communes
- Faible disponibilité de certains acteurs du projet

Les indicateurs

(fin 2024)

16

Communes engagées dans des actions "Bien Manger pour Tous"

56

Foyers bénéficiaires des PANIERS solidaires issus de 2 maraîchers bio locaux

135

Enfants de 10 établissements scolaires sensibilisés à l'alimentation durable

4

"Ambassadeurs du Bien manger" co-animent des ateliers avec la collectivité

Communauté Urbaine de Dunkerque

Projet Alimentaire de territoire de niveau 1

Le réseau "Démocratie Alimentaire"



Il s'appuie sur un historique de la coordination des acteurs de l'aide alimentaire porté par une association, le carrefour des solidarités.

Fabrique du réseau

- un diagnostic qualitatif (sur la base d'entretiens) et quantitatif de l'aide alimentaire
- une cartographie des structures de l'aide alimentaire

Le réseau, 2 ans après

- une animation pérennisée par la CUD
- un consortium de l'aide alimentaire composé d'une trentaine de membres : acteurs de la santé, production agricole, aide alimentaire, social, de l'éducation populaire, distribution (associatif), et transformation (ACI)

Problématiques du réseau "Démocratie Alimentaire"

- Appui logistique et financier (subvention, lieu de stockage, matériels de cuisine,...)
- Budgets pour l'achat de denrées de qualité et saines
- Mieux orienter et communiquer sur les dispositifs (lien CCAS et assistants sociaux)

Les réussites

Construction d'une candidature collective à un appel à projet, lauréat d'une subvention de 655 000 €

Projets structurants et collectifs construits :

- plateforme logistique en coeur de ville
- qualification des bénévoles sur la sensibilisation à une alimentation saine et durable
- panier solidaire mutualisé
- chèques alimentaires durables

Les difficultés

Toucher les réseaux nationaux d'aide alimentaire

Jeux d'acteurs et tensions préexistantes

Les indicateurs

15

Projets de lutte contre la précarité alimentaire facilités par le soutien financier / logistique / technique de la CUD

-1

Zones blanches de l'aide alimentaire

+6

Actions menées en collaboration entre les membres du réseau

+3

Structures ayant accès à des produits bio et issus des circuits de proximité

PETR du Pays de Thiérache

Le Projet "Bien manger en Thiérache", une coopération inexistante entre les acteurs à l'issue de l'action



Au terme de la première année, le projet démarré a été revu car il ne correspondait pas aux attentes de l'AMI. Il a été décidé de réorienter le projet vers la construction d'un réseau d'acteurs de l'aide alimentaire sur la commune de La Capelle autour d'actions communes sur la précarité alimentaire.

Fabrique du projet

- état des lieux des besoins de l'aide alimentaire et des bénéficiaires sur La Capelle
- rencontre des partenaires, création de relations et lien de confiance

Le projet, 2 ans après

- absence de coopération et d'actions communes mises en place
- en lieu et place de la coordination d'acteurs, des ateliers autour du "Bien Manger" ont été animés par le PAT auprès de diverses structures du territoire

Objectifs du projet révisé

- Ouvrir et faire vivre un tiers-lieu sur La Capelle
- Implanter une cuisine commune/collective au sein du tiers-lieu
- Installer une épicerie sociale ou un lieu de stockage pour les distributions alimentaires
- Associer les bénéficiaires au fonctionnement du tiers-lieu

Les réussites

- Bonne interconnaissance des acteurs de la Capelle
- Moment commun de visite de la cuisine partagée du centre social de Tergnier

Les difficultés

- Portage politique des élus
- Mésententes entre les représentants des structures
- Réticences au changement du modèle d'organisation de l'aide alimentaire
- Moyens financiers et humains limités pour gérer l'aide alimentaire et animer le tiers-lieu

Les indicateurs

18

Ateliers autour du "Bien Manger" co-animés par le PAT auprès de structures du territoire

11

Rencontres entre structures pour avancer sur des projets communs

15

Rencontres du PAT avec des structures de l'aide alimentaire

Les Sens du Goût

avec le PAT de la Sambre-Avesnois labellisé niveau 1

Le Collectif Avesnois pour une Alimentation Durable et Digne



Le résultat sur ce territoire est spécifique puisqu'il a abouti à un groupe d'habitants en situation de précarité et non à un réseau d'associations. Ce groupe a été accompagné par l'association Les Sens du Goût.

Fabrique du collectif

- rencontres entre les habitants et acteurs locaux à travers l'animation d'ateliers culinaires
- recueil de la parole des habitants pour identifier leurs besoins
- co-construction et expérimentation des actions à partir de la parole des habitants et avec leur participation

Le collectif, 2 ans après

- 9 bénévoles réguliers en fin de projet qui se constituent en association autonome
- essaimage de cette démarche de mobilisation citoyenne à l'échelle du PAT pour le montage et la mise en place du projet "Mieux Manger Pour Tous"

Problématiques du Collectif "CAADDI"

- Rompre l'isolement social des personnes en situation de précarité alimentaire
- Faire vivre un atelier de cuisine régulier
- Faciliter l'accès à du matériel de cuisine, des produits de qualité, de l'autoproduction et des connaissances

Les réussites

Implication forte du groupe d'habitants bénévoles qui aboutit à la création de leur propre association

Diverses actions collectives réalisées :

- un jardin partagé productif et convivial
- glanage et récupération de dons pour des redistributions solidaires
- expérimentation d'achats groupés
- ateliers de cuisine pour le collectif et au service d'évènements locaux

Les difficultés

Faible implication de partenaires non financés

Nombre de bénévoles réguliers plus faible que prévu

Les indicateurs

+120 Personnes ont reçu des aliments glanés (redistribués en partie à des acteurs de l'aide alimentaire)

20 Personnes ont consommé des produits locaux et/ou en circuit court via des achats groupés

5 Bénévoles réguliers du CAADDI interrogés estiment avoir un meilleur accès à des aliments de qualité, frais et locaux

Ce bilan a été rédigé entre février et juin 2025.

Direction de la publication : DRAAF - DREETS

Rédaction : Miléna BOURINET, Alban JOLY, Théophile PARENT

Contributions : Serge BOUFFANGE, Noémie LEQUET, Alix POUBLANC

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France
Site d'Amiens : 518 rue Saint-Fuscien, CS 90069, 80094 AMIENS CEDEX 3
Site de Lille : cité administrative, 2 boulevard de Strasbourg, BP 11118, 59012 LILLE CEDEX

Pôle de la politique de l'alimentation

 <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr>  pna.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France
Site d'Amiens : 40 rue de la vallée, 80000 Amiens
Site de Lille : cité administrative, 2 boulevard de Strasbourg, BP 90219, 59012 LILLE CEDEX

Pôle solidarité insertion - service accès aux droits et insertion sociale

 <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr>  dreets-hdf.psi-adis-uf-pauvrete@dreets.gouv.fr